

Cher éleveur et adhérent à la Charte,

Comme je l'ai déjà annoncé lors de notre Assemblée Générale et comme vous avez pu le voir sur notre site, notre « **Charte d'Elevage SCBA** » sera remplacée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 par la « **Réglementation des Elevages Sélectionnés** » conçue par la SCC et les Clubs de Race.

Afin de vous permettre d'effectuer toutes les formalités en toute sérénité, nous avons prévu **une période transitoire de 3 mois** pour le passage de la « Charte d'Elevage » à la « Réglementation des Elevages Sélectionnés ». Dans les faits, nous ouvrirons sur notre site une nouvelle rubrique « Elevages Sélectionnés » qui enregistrera les adhérents à la nouvelle réglementation. La rubrique « Charte d'Elevage » avec les anciens adhérents restant en place jusqu'au 31 mars 2010 deviendra caduque après cette date et sera supprimée.

Mais avant que nous ne franchissions, ensemble, cette nouvelle étape, je tenais tout d'abord à vous remercier d'avoir été à la base de cette nouvelle vitrine de la SCBA qu'était la « Charte d'Elevage ».

Dans le contexte juridique et économique actuel, il est important aussi bien pour vous éleveurs que pour notre association de pouvoir nous adosser à une réglementation qui donne encore plus de légitimité à notre élevage qui reste le cœur de la cynophilie.

Le Label « Elevage Sélectionné » est un garant sur le plan du respect du bien être animal, de la déontologie, de la qualité des reproducteurs et de la formation mais c'est en même temps une « fenêtre ouverte » sur la France, voir au-delà, pour votre élevage.

Pour toutes ces raisons je vous encourage vivement à faire la démarche pour l'obtention du **LABEL « ELEVAGE SELECTIONNE SCC & SCBA »**

Dans ce cas vous continuerez à figurer sur notre site comme ce fut le cas jusqu'à présent. Naturellement, vous pourrez également continuer à annoncer vos saillies et vos portées. Comme nouveauté, il y aura la liste des élevages sélectionnés dans chaque numéro de notre revue et d'autre part cette liste sera également mise à disposition, pour les personnes intéressées, au secrétariat lors de nos Régionales ou de nos Nationales d'Elevage et de Travail.

En plus, vous figurerez dans la revue Officielle de la Cynophilie de la SCC et vos portées apparaîtront également sur leur site. D'autre part, des plaquettes comportant la liste de tous les élevages sélectionnés seront à disposition des visiteurs au stand de la SCC lors du championnat et du Concours Général Agricole ainsi qu'au secrétariat de chaque exposition multi race.

Vous trouverez ci-joint la notice qui récapitule sous le chapitre « **A** » les Conditions à remplir et sous le chapitre « **B** » les explications concernant la constitution et l'envoi de votre dossier de demande. Monsieur Xavier GOSSELIN membre de la commission d'élevage de la SCC et de la SCBA sera votre interlocuteur privilégié pour vous apporter toute l'aide nécessaire dans votre démarche.

Etant persuadé que cette nouvelle réglementation mettra encore **PLUS** en valeur **votre Elevage**, je compte fermement sur votre adhésion et vous en remercie dès à présent.

**La « Charte d'Elevage a vécu, vive les « Elevages Sélectionnés »**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Lyon le 14 décembre 2009

Henri MOTZ

Président de la commission d'élevage

## Société Centrale Canine

### NOUVELLE REGLEMENTATION RELATIVE AUX « ELEVAGES SELECTIONNES »

#### A - CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR LE LABEL

##### « ELEVAGE SELECTIONNE SCC ET CLUB DE RACE »

Ces conditions sont relatives :

- au respect du bien-être animal,
- à la déontologie de l'éleveur,
- à la qualité des reproducteurs,
- à la formation des éleveurs.

#### **1 - RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL**

1 - Avis favorable émis sur le rapport de la visite de l'élevage (Doc. 4 ). Cette visite doit être effectuée par un contrôleur d'élevage de la SCC dès que le dossier de demande du label est transmis à la SCC par le club de race et doit prendre en compte les conditions de vie des sujets de toutes les races présentes dans l'élevage.

Une copie de ce rapport de visite sera adressée au club de race et à l'éleveur concerné.

2 – Copie, le cas échéant, du dernier rapport de contrôle de la DSV (pour les élevages produisant au moins 2 portées par an).

#### **2 - DEONTOLOGIE DE L'ELEVEUR**

Le postulant doit depuis au moins 3 ans :

- Avoir respecté les règlements en vigueur notamment si la production totale est au moins égale à 2 portées par an : déclaration à la DSV, livre entrées/sorties des sujets, capacité à l'élevage, fourniture d'une attestation de vente pour chaque sujet vendu etc., pour toutes les races produites
- Etre titulaire d'un affixe.
- Avoir produit au moins 1 portée tous les 24 mois dans la race pour laquelle le label est sollicité ( Doc. 2 ).
- N'avoir pas produit plus de 3 portées /24 mois avec chaque reproductrice, sauf mesure plus restrictive du club de race.
- Etre membre avec revue officielle du club de la race pour laquelle le label est sollicité.
- Pour toutes les races produites, n'avoir fait l'objet d'aucune réclamation justifiée sur la tenue de l'élevage, l'état des chiots vendus.
- Avoir remis à chaque acquéreur de chiot une notice avec conseil d'élevage, pour toutes les races produites, (un exemplaire du modèle de la notice doit être joint à la demande)
- N'avoir produit que des sujets LOF pour toutes les races produites (la production de sujets non LOF étant une cause de retrait immédiat du label).
- Avoir participé à des épreuves officielles de conformité au standard ou de travail si la race y est soumise selon les recommandations du club de race, validées par la SCC.
- Ne pas avoir eu l'habitude d'acheter des chiens pour les revendre quelle que soit la race,

Il doit également s'engager :

- à remplir ces conditions pendant les 3 années à venir,
- à accepter une visite de son élevage par une personne désignée par la SCC et à lui donner accès aux documents relatifs à cette demande (Doc. 1),

- à remettre ou envoyer les certificats de naissance à tous les acquéreurs de chiot avant que les chiots soient âgés de 6 mois, même s'ils ne sont pas confirmables.
- à remettre à chaque acquéreur de chiot un document émanant du club de race et invitant le nouveau propriétaire à adhérer au club de race.

### **3 - QUALITE DES REPRODUCTEURS**

#### **31 - Santé:**

Tous les reproducteurs de la race pour laquelle le label est sollicité doivent satisfaire aux exigences santé de la cotation **4/6** de la grille de sélection de la race selon la prescription du club de race. Les sujets Elite B pourront être néanmoins utilisés même en l'absence de dépistage des maladies héréditaires reconnues pour la race.

#### **32 - Caractère :**

Tous les reproducteurs de la race pour laquelle le label est demandé doivent être titulaires du CSAU ou d'un test de caractère (équilibre nerveux et sociabilité) défini par le club de race et homologué par la SCC ou du TAN s'il contient une épreuve permettant de juger l'équilibre nerveux et la sociabilité du chien.

#### **33 - ADN :**

Tous les reproducteurs doivent être identifiés génétiquement.

#### **34 - Niveaux de Performances :**

Tous les reproducteurs utilisés à l'élevage devront avoir obtenu un niveau de performances minimales établi par chaque Club de race et validé par la SCC. (comme pour les grilles de sélection). Ces performances peuvent concerner aussi bien les résultats en épreuve de travail qu'en conformité au standard.

#### **Niveau de performances de la grille de sélection requis par le club pour les reproducteurs :**

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Cotation du Mâle :       | <b>2</b> (minimum) |
| Cotation de la Femelle : | <b>1</b> (minimum) |
| Cotation de la portée :  | <b>3</b> (minimum) |

#### **Conditions requises par le club pour la participation de l'éleveur à des épreuves officielles de conformité au standard ou de travail si la race y est soumise :**

Participation à la Nationale d'Elevage ou à la Nationale de Travail ou aux Lices de Printemps

### **4 - FORMATION**

Le postulant doit, conformément au décret n° 2008-871 du 28 août 2008 relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le code rural, s'engager à suivre la formation initiale relative à l'élevage ainsi que les modules de formation continue dispensée par la SCC et organisée par ses associations affiliées (Doc. 1).

### **B – CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS DE DEMANDE**

Les demandes sont à adresser, par l'éleveur postulant, au club de race concerné qui vérifie que toutes les conditions sont remplies et que tous les justificatifs sont bien fournis :

- Copie, le cas échéant, du compte rendu de la dernière visite de la DSV (pour les éleveurs produisant au moins 2 portées/an),
- Doc. 1 et 2 ci-joints, dûment remplis par le demandeur.
- 1 exemplaire de la notice avec conseils d'élevage remis à chaque acquéreur de chiot.

Toute fausse déclaration de la part de l'éleveur entraînera le rejet définitif de la demande.

Le club transmet ensuite le dossier à la SCC avec son avis (Doc. 3 ci-joint). En cas d'avis défavorable, cet avis doit être motivé.

La SCC organise alors la visite de l'élevage et adresse au club de race une copie du compte rendu de visite (cf. Doc. 4 ci-joint).

Pour éviter toute discrimination au sein d'un club de race, c'est la SCC qui décide en dernier ressort de l'attribution ou de la non attribution du Label.

Le label « Elevage Sélectionné » est attribué pour une durée de 3 ans. Si l'Éleveur souhaite rester détenteur de ce label il doit renouveler sa demande tous les 3 ans.

### **C - AVANTAGES LIES AU LABEL « ELEVAGE SELECTIONNE SCC ET CLUB DE RACE »**

1 - Les portées de la race pour laquelle le label est obtenu figureront sur le site de la SCC en tête des portées disponibles, dans la rubrique « Elevages sélectionnés ».

2 - Dans la mesure où les Clubs de race sont partie prenante dans la définition des critères exigés, ils feront tout leur possible pour mettre en valeur les élevages labellisés pour la race dont ils ont la responsabilité, tant dans leur bulletins officiels que sur leur site Internet en publiant dans chaque numéro de leur revue la liste des élevages sélectionnés concernant leur race.

3 - Après chaque mise à jour de la liste des élevages sélectionnés par la SCC, la Revue Officielle de la Cynophilie comportera la liste des élevages sélectionnés.

4 - Des plaquettes comportant la liste de tous les élevages sélectionnés seront à disposition des visiteurs au stand de la SCC lors du championnat et du CGA et au secrétariat de chaque exposition.

5 - Lors des RE et des NE, des listes des Elevages Sélectionnés de la race concernée seront à disposition des personnes intéressées au secrétariat de l'exposition.

**Club de race : SOCIETE DU CHIEN BERGER ALLEMAND**

**CONDITIONS REQUISES PAR LE CLUB DE RACE POUR L'OBTENTION DU LABEL  
« ELEVAGE SELECTIONNE SCC ET CLUB DE RACE »**

**Exigences santé requises par le club pour les reproducteurs :**

**Cotation 4** de la grille de sélection (pour la santé seulement)

**Niveau de performance de la grille de sélection requis par le club pour les reproducteurs :**

Cotation du Mâle : **2** (minimum)

Cotation de la Femelle : **1** (minimum)

Cotation de la portée : **3** (minimum)

**Conditions requises par le club pour la participation de l'éleveur à des épreuves officielles de conformité au standard ou de travail si la race y est soumise :**

**Participation à la Nationale d'Élevage ou à la Nationale de Travail ou aux Lices de Printemps**

.....  
  
Date :

Nom et Signature du (de la) président(e) :

Société Centrale Canine

**Document 1**  
**DEMANDE D'OBTENTION DU LABEL « ELEVAGE SELECTIONNE »**  
(à remplir par l'éleveur postulant)

pour la race : **BERGER ALLEMAND**

Nom et Prénom de l'Eleveur :

Affixe :

Adresse :

Tel. :

Mobile :

Fax :

email :

Capacité à l'élevage n° (pour les éleveurs produisant au moins 2 portées par an) :

**ATTESTATION**

Je soussigné .....certifie avoir pris connaissance des conditions relatives au label « Elevage sélectionné » dont je sollicite l'obtention. Je m'engage à en respecter les termes et à accepter la visite de mon élevage par toute personne mandatée par la SCC

- Je certifie notamment que tous les reproducteurs de la race concernée, que j'ai utilisés au cours des 3 dernières années civiles :

- remplissent les exigences santé de la cotation **4** de la grille de sélection, prescrite par le club de race pour la race concernée.
- remplissent les exigences relatives au caractère et à l'équilibre mental (CSAU ou TAN ou TAU ou TC)
- ont été identifiés génétiquement.
- Je certifie également avoir reçu la formation mentionnée dans le tableau ci-dessous (1)
- Je m'engage à suivre la formation initiale au plus tard lors de la prochaine année civile (1).

.....  
(1) Rayer la mention inutile.

Fait à :

Le :

Signature :

**FORMATION**

| Formation reçue               | Lieu | Date |
|-------------------------------|------|------|
| Formation initiale            |      |      |
| Modules de formation continue |      |      |
| -                             |      |      |







3 – Locaux où vivent les chiens ( pour toutes les races élevées) :

31 Dans la maison (1)

Propreté : Excellente (1) Bonne (1) Correcte (1) Insuffisante (1)  
Odeurs désagréables : Aucune (1) Traces (1) Oui (1)

32 – Dans la cour en meute (1)

Propreté : Excellente (1) Bonne (1) Correcte (1) Insuffisante (1)  
Odeurs désagréables : Aucune (1) Traces (1) Oui (1)

33 – En box (1):

Nature du sol :

Abri avec plancher en cas d'intempérie : Oui (1) Non (1)

Possibilité pour les chiens de se mettre à l'ombre : Oui (1) Non (1)

Eau propre à disposition : Oui (1) Non (1)

Surface approximative des box :

Nombre maxi de chiens par box :

Propreté : Excellente (1) Bonne (1) Correcte (1) Insuffisante (1)

Odeurs désagréables : Aucune (1) Traces (1) Oui (1)

Etat des clôtures : Excellent (1) Bon (1) Correct (1) Insuffisant (1)

34 – En parc (1):

Surface approximative du parc :

Nombre de chiens dans le parc :

Abri avec plancher en cas d'intempérie : Oui (1) Non (1)

Possibilité pour les chiens de se mettre à l'ombre : Oui (1) Non (1)

Eau propre à disposition : Oui (1) Non (1)

Propreté : Excellente (1) Bonne (1) Correcte (1) Insuffisante (1)

Odeurs désagréables : Aucune (1) Traces (1) Oui (1)

Etat des clôtures : Excellent (1) Bon (1) Correct (1) Laisse à désirer (1)

- 35 – Y a-t-il un local pour la mise bas : Oui (1) Non (1)
- 36 - Y a-t-il une Infirmerie : Oui (1) Non (1)
- Armoire à pharmacie fermant à clé : Oui (1) Non (1)
- 37 – Y a-t-il un ou des box pour les chiots : Oui (1) Non (1)
- Propreté : Excellente (1) Bonne (1) Correcte (1) Laisse à désirer (1)
- Odeur désagréable : Aucune (1) Traces (1) Oui (1)

**4 - Stockage des aliments**

Satisfaisant Non satisfaisant

**5 – Etat des chiens ( pour toutes les races élevées) :**

- 41 – Etat général : Excellent (1) Bon (1) Correct (1) Insuffisant (1)
- 42 – Propreté des chiens : Excellente (1) Bonne (1) Correcte (1) Insuffisante (1)
- 43 – Odeur désagréable des chiens : Aucune (1) Traces (1) Oui (1)
- 44 – Attitude des chiens : Bonne (1) Correcte (1) Mauvaise (1)

**6 – Autres remarques :**

7 - Avis global de la visite : Favorable (1) Défavorable (1)

Justification en cas d'avis défavorable :

.....

(1) Rayer la mention inutile

Date :

Signature du visiteur :